

Image not found or type unknown



Versement d'une pension alimentaire pour enfants.

Par **DUROSIER**, le **10/01/2008** à **18:08**

Je suis divorcé.
Je verse une pension pour mes deux enfants qui a été fixée après consentement mutuel par le jugement de divorce.
L'un de mes enfants agé aujourd'hui de 19 ans est en apprentissage et touche un salaire à hauteur de 40 % du SMIC, mais poursuit ses études dans ce cadre en vue de l'obtention d'un bac pro sur 2 ans. Il est en première année.
Une révision de la pension (à la baisse) est elle possible et dans quelle proportion ?
Merci de votre réponse.